

Belcier, ça passe ; ASC, ça casse !

Projet Belcier-Euratlantique : veni, vidi, VINCI !

- La majorité des salariés installée à J-J. Bosc a manifesté sa volonté de ne pas changer radicalement de zone géographique. Pour signer le BEFA (Bail en l'Etat Futur d'Achèvement) la Direction devait recevoir un avis des élus durant cette session du CE. Toute autre option aurait conduit à l'abandon du projet et au transfert des équipes de J-J. Bosc vers des lieux éloignés de leur cadre de travail actuel (Pessac, Eysines...).
- Le projet immobilier VINCI semble, sur le papier du moins, proposer des prestations haut-de-gamme. Il rapproche les utilisateurs des transports en commun de la gare (5 minutes à pied) et du tramway (deux arrêts à proximité).
- Un point de vigilance reste le nombre de places de parking : 120 places, certes le double du projet initial (60) mais pour près de 300 salariés (aujourd'hui). La Direction se dit ouverte à la recherche de places supplémentaires dans les parkings publics alentours.
- Elle nous dit aussi ne pas avoir fait un choix sur des critères financiers : l'option choisie est onéreuse et en conséquence doit encore être validée au niveau national. Tous les syndicats donnent unanimement un avis favorable : un argument de poids que la Direction fera valoir.



- Au-delà des places de parking, restent les questions relatives aux différentes mesures d'accompagnement dont bénéficieront les salariés. La Direction s'est engagée à négocier un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise) spécifique Belcier-Euratlantique, mieux disant que le PDE DOSO dont la négociation va débiter sous peu.
- Ce projet de déménagement constitue aussi l'occasion, dans une agglomération bordelaise victime de pics de pollution aux particules fines, de questionner nos pratiques de mobilité et de « booster » l'utilisation des transports collectifs et individuels « doux », en synergie avec les engagements de l'entreprise et avec sa certification ISO 14001.

ASC : le front CGT - SUD pense pour vous...

Ce CE est marqué par la reconstitution du binôme de choc CGT - SUD sur de nombreux sujets qui concernent (et peut-être aussi constamment...) les salariés ! Sur 15 voix, CGT et SUD en représentent 8, donc la majorité (tout juste) nécessaire pour faire adopter leurs décisions. Cette alliance entérine la résurgence des différentes conceptions des rôles syndicaux : d'un côté les « réformistes » (CFE-CGC, CFDT, FO), de l'autre côté les « contestataires » (CGT, SUD). La preuve par les faits :

- ACPV, vous savez ? l'association immobilière dont nous avons découvert l'existence il y a peu alors que le CE DOSO y cotise depuis des années. Trois des membres de son bureau sont issus de la DOSO, et tous CGT. Normal, ils n'en avaient parlé à per-

sonne ! Le CE DOSO re-mandate l'ex trésorier pour assister à la prochaine assemblée générale. Autant dire que nous n'avons pas voté pour : en effet aucun mandat ne sera porté par Philippe REBIERE. Nous nous demandons donc quelle est la pertinence de cette représentation.

- Le « livre évasion », vous connaissez ? Difficile de s'en évader, d'où son nom. C'est le fameux livre qu'il faut absolument choisir dans un timing serré au sein d'une liste d'ouvrages sélectionnés selon des critères abscons. Il aurait été trop simple de permettre à chacun de faire ses propres choix tout en participant activement à la baisse des frais de gestion. Si vous souhaitez échapper au « livre évasion » pour respirer l'air de la liberté, il vous reste le « chèque lire ». Or, CGT et SUD se sont unis pour punir votre évasion (du « livre évasion ») : leur union a fait capoter la proposition de majorer le montant des Chèques Lire de 20 à 25 € (25 € étant le coût moyen constaté d'un ouvrage de la sélection officielle CGT - SUD). Votre indépendance d'esprit a son prix : 5 € !
- Le souhait de simplicité de la CFE-CGC et des autres « réformistes » a lui aussi volé en éclats. Nous souhaitons une seule prestation regroupant sous la thématique « Vacances Adultes » les 6 prestations (Bourse aux vacances, Voyages Groupes, Chèques vacances, Catalogues prestataires, Séjours locatifs, COPRO). Trop révolutionnaire, peut-être ? CGT et SUD s'y opposent. Vous aurez donc le choix, comme d'habitude, entre pratiquer sans aide vos loisirs favoris, ou bien, à l'instar de Champollion, passer le temps un temps équivalent à déchiffrer les offres.
- Pour vous qui aimez partir en vacances avec votre chef ou vos collègues de travail, il y a les voyages de groupes avec des destinations variées et des prix assez comparables à ce que vous pouvez trouver auprès de votre agence de voyage favorite, mais en choisissant vos compagnons de voyage (peut-être votre chef ou vos collègues, mais seulement si vous les appréciez vraiment).
- Le CESU (Chèque Emploi Services Universel), d'une valeur faciale de 10 € et d'un coût pour le salarié 3 €, vous en rêvez pour vous aussi comme c'était le cas il y a quelques années ? Vous pourrez continuer à en rêver : CGT et SUD n'en veulent pas ! Comme l'an dernier, seuls les salariés reconnus handicapés pourront bénéficier de 30 CESU par trimestre.

Télétravail : les bureaux satellites, et les bureaux satellisés...

Sur le bassin d'emploi Sud-ouest, 281 salariés, soit environ 4% des effectifs, sont des télétravailleurs (la moyenne Orange étant à 3,5%). Sur la DOSO uniquement, nous comptons 164 télétravailleurs (près de 60% du total bassin d'emploi). Au top des unités les plus « télétravailleuses » : l'UAT, puis le SCO. Ces données englobent toutes les situations de télétravail.

- La suite de l'information présentée par la Direction traite des espaces de travail en bureau satellite sur le bassin d'emploi Sud-ouest. Ni le télétravail à domicile, ni les situations de management à distance (qui ne sont pas assimilables à du télétravail) n'entrent dans le cadre de cette présentation.
- La direction nous explique que le télétravail étant amené à se développer, il doit être « codifié ». Cela suppose de définir des critères pour des bureaux satellites « conformes », qui seront mis en visibilité dès le mois d'avril sous e-facilities (qui va remplacer intrapools), permettant ainsi aux salariés de réserver leur poste de (télé)travail sur de longues périodes (6 mois). Les critères de conformité incluent notamment : un minimum de 10 salariés sédentaires pour prévenir les risques pour la sécurité des personnes en situation de travail isolé (en ce sens la DOSO n'a pas voulu être plus exigeante que les consignes nationales, même si ailleurs qu'à la DOSO la limite a pu être montée à 20), un nombre de télétravailleurs inférieur au nombre de sédentaires afin de ne pas modifier un collectif de travail établi, une gestion des secours opérationnelle (secouriste, trousse de secours, procédures d'évacuation et consignes sécurité).
- A date, 17 sites de bureaux satellites répondent à ces critères ; ils apparaissent plutôt bien répartis sur le bassin d'emploi. Il faut y ajouter trois sites hors bassin d'emploi.
- Quid des sites (il y en a 6) qui ne répondent pas à ces critères de conformité ? La Direction entend gérer ces « situations d'exception », mais ne pas les développer. Autrement dit, pour les salariés de ces « bureaux satellisés », rien ne changerait, on ne remettrait pas en cause leur situation. Nous prenons bonne note de cet engagement de la Direction.

Prochain CE les 16 et 17 avril 2015

Vos représentants CE CFE-CGC :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Marie-Noëlle d'Arbaumont Elue Suppléante 0670755395

Jean-Jacques Marchi Représentant Syndical 0689923475

Retrouvez la version électronique de cette lettre et toutes les informations de votre établissement : <http://www.cfecgc-orange.org/do-sud-ouest/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE

www.lemelleurdesce.com

nos lettres nationales : Comprendre & Agir et Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : info@cfecgc-unsaf-orange.org

nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas.org



www.facebook.com/cfecgc.orange



www.twitter.com/CFECGCOrange